CHARTE D'ENGAGEMENT
SCÈNE LYCÉENNE

Préambule

Le Quai M met en place un dispositif d'accompagnement à destination de groupes de musique composés de lycéen·nes ou d'apprenti·es de l'agglomération yonnaise. Cet accompagnement a pour objectif de favoriser la pratique musicale collective, l'épanouissement artistique et l'accès à une expérience scénique professionnelle, allant des répétitions encadrées jusqu'à un concert sur la scène du Quai M.

La présente charte a pour vocation de définir un cadre commun, fondé sur l'engagement, le respect mutuel et la responsabilité, entre les participant·es au dispositif et l'équipe professionnelle du Quai M.

Engagements des participant·es

Les participant·es s'engagent à :

Assiduité et implication

- Participer aussi régulièrement que possible aux répétitions prévues dans le cadre du dispositif.
- Informer l'équipe encadrante dès que possible en cas d'absence ou d'empêchement.
- Faire preuve de ponctualité à chaque rendez-vous (répétitions, rencontres, balances et concert).

Présence collective

- Favoriser la présence de l'ensemble des membres du groupe lors des répétitions afin de permettre un travail collectif de qualité.
- Signaler à l'avance les contraintes individuelles pouvant impacter la présence du groupe.

Travail personnel

- Travailler a minima son instrument et ses parties en dehors des temps de répétition encadrés.
- Arriver en répétition en ayant préparé au mieux les morceaux ou passages identifiés lors des séances précédentes.

Quai M – Association Fuzz'Yon
94 Boulevard du Maréchal Leclerc - 85000 La Roche-sur-Yon
02.51.06.97.70 - www.quai-m.fr - info@quaim.fr
N° Licence 1 – 007075 / 2 – 007073 / 3 – 007074 | Siret : 349 237 115 000 36 | APE 9001 Z

QUAI | M

Respect et comportement

- Adopter une attitude respectueuse envers les professionnel·les intervenant·es, les autres participant·es, les lieux, le matériel et les équipes du Quai M.
- Respecter les consignes artistiques, techniques et organisationnelles données dans le cadre du projet.
- Contribuer à maintenir une ambiance de travail bienveillante et constructive au sein du groupe.

Engagements des professionnel·les du Quai M

Les professionnel·les intervenant·es s'engagent à :

- Accompagner les participant·es avec bienveillance, écoute et exigence professionnelle.
- Respecter la singularité, la sensibilité et le rythme de progression de chaque personne.
- Prendre en compte les propositions artistiques, les goûts, les envies et les choix esthétiques du groupe.
- Mettre leurs compétences artistiques, techniques et pédagogiques au service du projet, dans une logique de transmission et de valorisation des pratiques amateures.
- Garantir un cadre de travail sécurisant, respectueux et propice à la création.

Cadre général

Cette charte constitue un engagement moral réciproque visant à garantir la qualité du travail, le respect de chacun·e et la réussite du projet artistique.

Nom du groupe :

Personne référente du groupe :

Signature :

Quai M – Association Fuzz'Yon
94 Boulevard du Maréchal Leclerc - 85000 La Roche-sur-Yon
02.51.06.97.70 - www.quai-m.fr - info@quaim.fr
N° Licence 1 – 007075 / 2 – 007073 / 3 – 007074 | Siret : 349 237 115 000 36 | APE 9001 Z

QUAI | M